



Ville d'Haveluy



Haveluy, ma ville



PLAN GRAND FROID/ PERSONNES VULNERABLES

La lutte contre la précarité et les exclusions sont une priorité, et, à ce titre, le dispositif d'urgence sociale est un impératif tant au regard des personnes vulnérables que des moyens mobilisables.

Les vagues de grand froid, sont, comme les vagues de canicule, les ennemis des personnes vulnérables.

Le suivi et la prise en charge des personnes âgées isolées ou handicapées sont assurés grâce à la mise en œuvre d'un plan d'alerte et d'urgence et à la tenue, par le maire, **de registres communaux recensant les personnes vulnérables.**

L'inscription est facultative et basée sur le volontariat.

En cas de déclenchement du Plan Canicule ou du dispositif « Grand froid » par les services de l'Etat, la ville mettra en œuvre des actions afin de sécuriser les personnes les plus fragilisées.

De plus, la commune met à jour son PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

Qu'est ce qu'un Plan Communal de Sauvegarde ?

C'est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. **Il se base sur le recensement des vulnérabilités** et des risques sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

C'est dans ce cadre qu'il est important aussi que les personnes vulnérables se déclarent en mairie (personnes âgées, malades, handicapées...).

Qui ?

- les personnes de 65 ans et plus ayant une fragilité
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
- les personnes porteuses d'un handicap

Si cela n'est pas encore fait, **le bulletin d'inscription au fichier « personnes vulnérables 2017 » est au recto de ce document ou à télécharger sur le site de la ville** et à remettre à l'attention de Jean-Paul RYCKELYNCK Président du CCAS à l'accueil de la Mairie.

Plan grand froid /dénéigement

Pour les trottoirs

Le déneigement des trottoirs au domicile privé des personnes âgées (plus de 65 ans) et des personnes handicapées isolées qui ne peuvent déneiger elles-mêmes devant leur habitation **pourront se faire aider sur simple appel téléphonique.** Le service technique de la ville s'occupera alors du déneigement.

Sinon les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible.

Pour les chaussées

- Chute de neige inférieure à 5 cm, le déneigement se fera par les services techniques avec le véhicule municipal et la sableuse

- Pour des chutes plus abondantes, une convention a été signée en mairie avec

M. Callens Philippe, agriculteur, pour apporter son concours à la commune en assurant le déneigement des routes au moyen d'une lame montée sur son propre tracteur. (article 10 de la loi d'orientation agricole n° 99-574 du 9 juillet 1999)

Rappel : Les dossiers suivants peuvent être retirés à l'accueil de la Mairie :

- La Tél-Alarme du Nord
- La distribution des repas à domicile

Aide à domicile :

L'association la Coccinelle propose des services à la personne : aides à domicile, aide pour les courses, dame de compagnie, aide aux devoirs, aller chercher les médicaments...

Renseignements au 43 B rue de Villars à Denain, par téléphone au 06.64.88.51.78 ou par courrier électronique à : asso.coccinelle@wanadoo.fr